

**Subventions aux sociétés sportives amateurs 1990 - «Solde reliquat élus»**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Un crédit de 1 350 000 F est inscrit au chapitre 945.180.657 CP 89058 code service 20300 du Budget Primitif de l'exercice 1990 (Subventions aux sociétés sportives amateurs).

Par délibérations du 5 mars 1990 et du 24 septembre 1990, le Conseil Municipal a décidé de répartir la majeure partie de cette subvention sur la base définie par la 1<sup>ère</sup> Commission de l'Office Municipal des Sports et la 11<sup>ème</sup> Commission Municipale des Sports.

Les membres de la 11<sup>ème</sup> Commission Municipale des Sports réunis le 9 octobre 1990 proposent d'attribuer une somme de 29 105 F aux clubs suivants :

ASC Escale - Fontaine Ecu	5 000 F
ESB	3 500 F
SNB	9 500 F
BRC	3 500 F
USEP	5 000 F
VBCB	2 605 F

L'Association AS CENTRAFRICAIS ayant été dissoute, la subvention décidée aux Conseils Municipaux des 5 mars 1990 et 24 septembre 1990 de ce club, soit 1 580 F n'a pas été versée et son montant devenu disponible a été inclus au montant (29 105 F) du solde du reliquat élus.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la dépense, soit 29 105 F, sera imputée au chapitre 945.180.657.89058 code service 20300 du budget primitif de l'exercice courant.

**M. GRAPPIN :** Il y a un problème Monsieur le Maire. Les chiffres qui sont présentés dans ce rapport ne correspondent pas à ce que la Commission des Sports, réunie le 9 octobre, a décidé d'attribuer.

Ce n'est pas la première fois que cela se produit et lorsque j'avais soulevé ce problème, vous m'aviez répondu que j'avais certainement mal entendu les chiffres annoncés. Cette fois c'est différent puisque vous avez dû recevoir le compte rendu de la Commission et avez pu constater que le reliquat des élus ainsi que la répartition proposés ne correspondent pas du tout à ce qui a été décidé en commission.

Je ne suis pas contre cette répartition bien qu'en commission j'aie trouvé que l'on faisait déjà la part un peu trop belle dans l'attribution des subventions à l'ESB en accordant 3 000 F supplémentaires. Aujourd'hui je constate que l'on a encore ajouté 500 F à cette subvention. Par contre, quelques jours après cette réunion, j'avais informé le service qu'un autre club était dans la même situation que l'ESB pour l'octroi de cette subvention, à savoir un changement de salle impératif pouvant occasionner une perte financière. Je me réjouis de constater que l'on a accordé une subvention au VBCB.

Monsieur le Maire, trouvez-vous normal que l'on modifie ce qui a été décidé en commission sans en informer les membres présents ? J'aimerais bien savoir d'ailleurs si le Conseiller de la majorité présent le 9 octobre a été prévenu puisque ce jour-là on était deux plus l'Adjoint. Vous faites souvent le reproche aux Conseillers de ne pas assister aux travaux de commission, mais avec des situations comme celle-là vous allez décourager ceux qui participent aux travaux.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Accusé, levez-vous ! Monsieur l'Adjoint ?

**M. FUSTER :** Je vais simplement répondre à M. GRAPPIN qui d'ailleurs est bien au courant du dossier. Il y a donc effectivement des petites différences en ce qui concerne les chiffres et je vais vous en donner l'explication. Premièrement, on avait bloqué une subvention de 10 000 F pour l'USEP qui était donc promise depuis un certain temps, mais avec la réserve que selon ce que donnerait la Communication à l'USEP, on aurait partagé en deux cette subvention. Donc au lieu de 10 000 F nous avons versé 5 000 F c'est ce qui est inscrit et nous avons proposé de donner les 5 000 F restants à une société qui nous en a fait la demande, c'est l'Escale Fontaine Ecu qui a des problèmes. C'est une association très méritante qui s'occupe de jeunes maghrébins. Elle nous avait demandé une subvention exceptionnelle ; on lui a accordé les 5 000 F restants sachant qu'en plus ce sont deux clubs qui ont fusionné et cela répond parfaitement à la philosophie de la Commission Municipale des Sports qui est pour la fusion des clubs, c'était ma première remarque.

Deuxième remarque en ce qui concerne la somme globale : nous avons appris, après la Commission Municipale des Sports, qu'un club venait d'être dissous ; ce club c'est l'AS Centrafricain et la subvention qu'on voulait lui verser bien entendu ne l'a pas été. Aussi, de manière à pouvoir passer suffisamment tôt au Conseil Municipal -c'est une demande je crois aussi des membres de la Commission des Sports- nous avons préféré répartir immédiatement cette subvention à un certain nombre de clubs, l'ESB, le BRC également qui a eu une augmentation, vous ne l'avez pas souligné et puis effectivement le VBCB à votre demande Monsieur GRAPPIN.

**M. GRAPPIN :** Oui.

**M. FUSTER :** Voilà ce qui s'est produit simplement et qui donne l'explication de cette modification qui n'est pas importante puisqu'elle porte sur 1 580 F.

Je continue à répondre à M. GRAPPIN ; récemment, en Commission des Sports, nous avons parlé de l'aide à l'ESB correspondant à un manque d'installations sportives ; en effet, deux clubs devaient jouer le même jour au Palais des Sports, le BBC, un club de basket-ball bisontin et l'ESB, un club de handball. Le Palais des Sports a été laissé au basket qui avait des impératifs de publicité car des gens avaient acheté le match en quelque sorte et de ce fait l'ESB a été jouer à la Malcombe qui ne permet pas un accueil du public important. J'avais demandé à la Commission des Sports si on pouvait prévoir une compensation financière et cette philosophie a été acceptée ; elle a été fixée à 3 000 F, on l'a augmenté de 3 500 F puisqu'il nous restait un petit reliquat. Dans le même ordre d'idées et suite à une remarque de M. GRAPPIN, le VBCB ne peut pas jouer à Saint-Claude parce qu'encore une fois le basket y joue. J'ai accepté de remettre donc une subvention au VBCB de l'ordre de 2 500 F. Voilà les explications que je peux vous donner.

Il faut savoir que la Commission Municipale des Sports s'est réunie le 9 octobre, que le 24 octobre nous devons déposer les dossiers pour que ça passe à ce Conseil Municipal et que nous avons appris entre temps ces différentes informations. Aussi je comprends assez mal la réaction de M. GRAPPIN d'autant plus que jusqu'à maintenant je crois que nous n'avons entendu ici que félicitations pour le service et l'Adjoint pour la transparence qu'ils voulaient bien avoir à l'égard des commissaires.

En conclusion, je précise que nous avons été informés vers le 15 octobre, qu'il fallait qu'on réagisse pour que le 24 octobre cela soit examiné ici. Croyez bien Monsieur GRAPPIN que dorénavant nous réunirons la commission quel que soit le motif et dans un délai très bref puisque là nous devons avoir deux jours pour la réunir mais dorénavant nous le ferons et j'espère qu'on aura le plaisir d'avoir tous les commissaires ce soir-là.

**M. GRAPPIN :** Je ne suis pas contre cette proposition mais contre le principe. Vous nous avez donné des explications en parlant d'une subvention qui n'a pas été réclamée par une société sportive, mais si vous prenez une calculatrice 25 575 F + 1 580 F ça n'a jamais fait 29 105 F.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ce sont des comptes d'apothicaires tout cela, mais je recommande aux Adjointes, quand on passe un rapport, que toute la commission en soit informée. S'il y a des modifications qui se comprennent parfaitement, on réunit de nouveau la commission pour lui dire ce que l'on a modifié ; cela évite des interventions en Conseil. L'affaire est classée.

La discussion des close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale adopte cette répartition à l'unanimité.